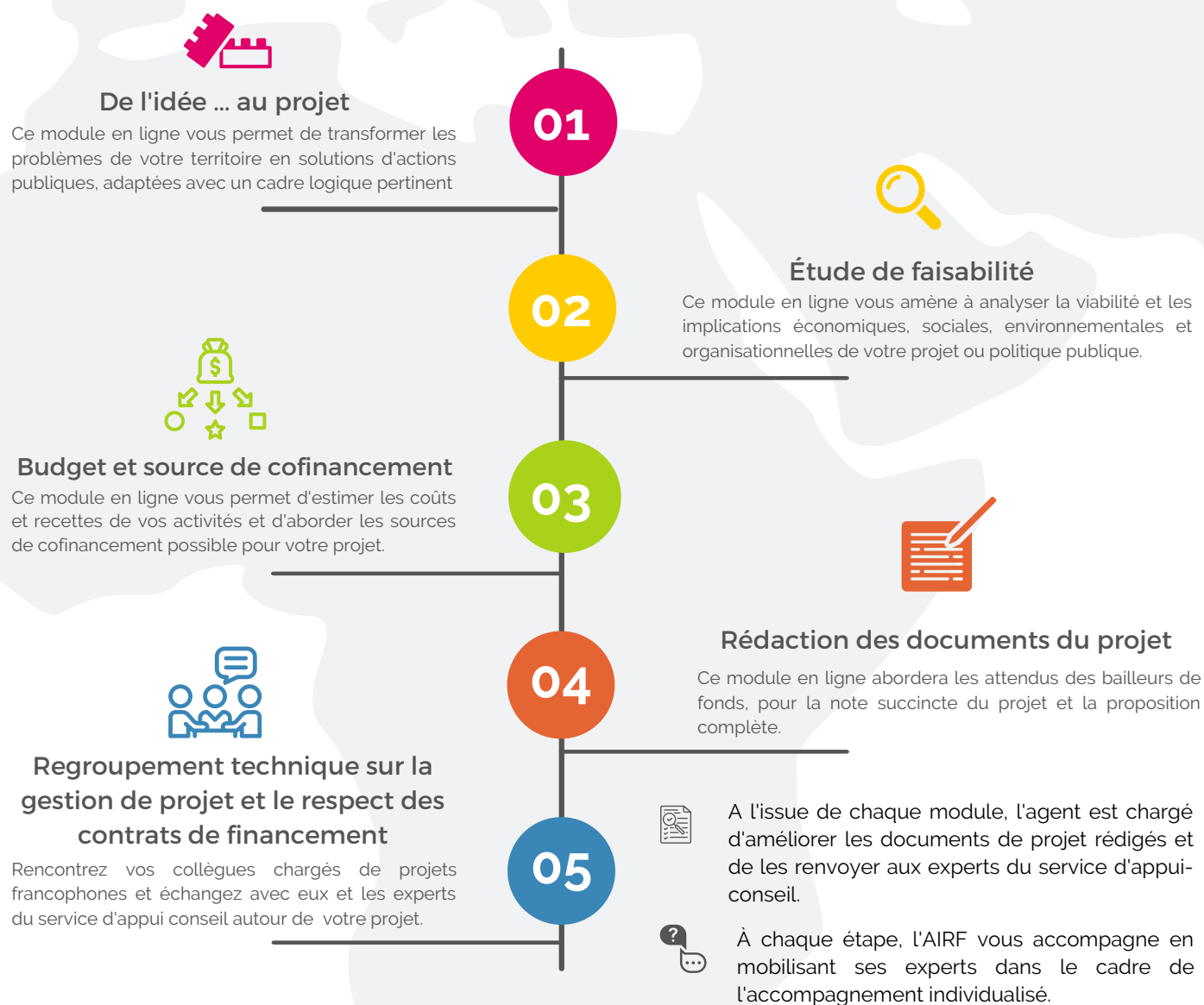




NOUVEAU PROGRAMME DE RENFORCEMENT DE CAPACITÉS EN MONTAGE DE PROJETS

Le service d'appui-conseil de l'AIRF se transforme.
Un nouveau parcours alliant formations digitalisées, accompagnement individualisé et séminaire en présentiel se met en place pour la concrétisation de vos projets et politiques publiques.

Les étapes du programme de renforcement des capacités



Conditions préalables à la participation :

- ➔ Programme disponible pour les agents (chefs de projets, responsables de Direction) dont la collectivité est à jour de cotisation.
- ➔ Pour commencer le programme de renforcement des capacités, merci d'envoyer à Françoise Yeznikian (fyeznikian@regions-francophones.org) vos documents initiaux (cadre logique, note succincte, arbre à problèmes, budget, chronogramme) et de joindre une lettre écrite du Président confirmant la mobilisation de votre collectivité pour l'action publique envisagée et/ou son inscription au Plan de développement territorial.